

Canada » comme étant un produit dont au moins 97 % du coût de production est constitué des salaires et des frais de fabrication payés au Canada ou un produit conforme aux exigences d'un ou des sous-alinéas (i), (ii) ou (iii) de la catégorie A ci-dessus.

La catégorie B englobe les marchandises dont au moins 75 % du coût de production est constitué des salaires et (ou) du coût de matériaux d'origine canadienne, ou d'origine canadienne et australienne. À ce propos, soulignons que le coût total de tous les matériaux importés (c.-à-d. qui ne sont ni canadiens, ni australiens) est exclu. Par exemple, une matière première canadienne peut être transformée dans un pays tiers puis expédiée au Canada sous forme de produit intermédiaire et incorporée au produit fini qui sera exporté en Australie. Dans un tel cas, la matière première cesse d'être canadienne et le produit intermédiaire est considéré comme un produit importé par les autorités douanières australiennes.

La catégorie C englobe les marchandises qui ne sont pas fabriquées commercialement en Australie (énumérées à l'annexe II de la brochure intitulée *Facts about Preference for Exports to Australia from Canada*) et dont 25 % au moins du coût de production est constitué des salaires et du coût des matériaux d'origine canadienne ou d'origine canadienne et australienne.

Les marchandises qui ne sont pas fabriquées commercialement en Australie (énumérées à l'annexe I de la brochure susmentionnée) et dont au moins 50 % du coût de production est constitué des salaires et (ou) du coût de matériaux d'origine canadienne ou d'origine canadienne et australienne, font également partie de la catégorie C.

## **Matières brutes de première transformation**

Les matières brutes de première transformation sont des produits de base et naturels qui n'ont été soumis à aucun procédé industriel autre qu'un procédé ordinaire de première transformation.

## **Désignation ministérielle**

Avant de présenter une demande de désignation ministérielle pour une matière brute ouvrée, il faut obtenir un avis de Revenu Canada, Douanes et Accise, confirmant que la matière n'est ni produite ni fabriquée au Canada. Il faut ensuite ventiler le coût de production du produit fini, en mentionnant le coût et l'origine de chaque élément. Ces